



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-septième session

Rome, 17-22 octobre 2011

PROJET DE RAPPORT FINAL

La trente-septième session du CSA a été organisée avec l'assistance du Secrétariat du CSA, composé de représentants des institutions suivantes:



I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a tenu sa trente-septième session du 17 au 22 octobre 2011 au Siège de la FAO, à Rome. Étaient présents des délégués de 112 membres du Comité, ainsi que des participants de:

- 8 organisations et programmes des Nations Unies;
- 81 organisations de la société civile et organisations non gouvernementales¹;
- 3 organisations de recherche agricole internationales;
- 5 institutions financières internationales et régionales;
- 32 associations du secteur privé et fondations philanthropiques²; et
- 21 observateurs.

La liste complète des membres et des autres participants et observateurs peut être obtenue auprès du Secrétariat du CSA.

2. Le rapport contient les annexes suivantes: Annexe A – Ordre du jour de la session, Annexe B – Composition du Comité, Annexe C – Pays et organisations représentés à la session, Annexe D – Liste des documents. On trouvera également en annexe les différentes allocutions d'ouverture.

3. La session a été ouverte par M. Noel De Luna (Philippines), Président du CSA.

4. Le Comité a constitué un Comité de rédaction composé des pays suivants: Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Canada, Chine, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne et Syrie, et placé sous la présidence de Mme Gerda Verburg (Pays-Bas).

5. Le Comité a été informé que l'Union européenne participait à la session conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU CSA

6. M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Kanayo Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), Mme Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), M. David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition, au nom du Secrétaire général des Nations Unies, et M. Monkombu Sambasivan Swaminathan, Président du Comité directeur du Groupe d'experts

¹ La participation des organisations de la société civile a été facilitée par le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

² Dont 30 sociétés regroupées sous l'égide du Réseau international agroalimentaire.

de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ont prononcé des allocutions d'ouverture, qui sont reproduites en annexe.

7. M. Hafez Ghanem, Sous-Directeur général chargé du Département du développement économique et social (ES) de la FAO, a présenté au Comité le Rapport sur *l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) 2011 - Comment la volatilité des cours internationaux porte-t-elle atteinte à l'économie et à la sécurité alimentaire des pays?*

8. Il a été noté que le contenu du Rapport sur *l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011* serait pris en compte lors des débats dans le cadre des tables rondes.

9. Dans son exposé, M. Ghanem a mis l'accent sur les six points clés suivants:

- i. L'incidence des fluctuations et des flambées des prix sur la sécurité alimentaire n'est pas uniforme, les pays pauvres étant les plus durement touchés;
- ii. Les prix des produits alimentaires ont augmenté et leur instabilité s'est accentuée, sur le marché intérieur, dans la plupart des pays;
- iii. Il est probable que la tendance à la hausse et à l'instabilité des prix alimentaires se poursuive à l'avenir;
- iv. Les flambées des prix de courte durée peuvent avoir des répercussions négatives à long terme sur la production, la nutrition et les moyens de subsistance;
- v. La hausse des prix présente des avantages potentiels pour les agriculteurs, surtout si elle s'accompagne de politiques et de programmes appropriés en faveur de l'agriculture paysanne; et
- vi. Des mesures doivent être prises aux niveaux national et mondial pour réduire l'instabilité des prix des produits alimentaires et protéger les groupes vulnérables de ses effets.

10. Certains membres se sont félicités des efforts consentis par la FAO pour améliorer les méthodes utilisées pour mesurer la faim et ont déclaré attendre avec impatience les estimations ainsi obtenues qui figureront dans le Rapport sur *l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012*.

III. DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS, DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE

Le Comité:

11. Est conscient des efforts remarquables consentis par toutes les parties prenantes en ce qui concerne les négociations relatives aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire;

12. Reconnaît qu'il faut davantage de temps pour mener à terme le processus de négociation et approuve la poursuite et l'achèvement de ce processus;

13. Reconnaît les progrès considérables réalisés jusqu'ici et recommande que l'on tire parti de la base solide qui a été mise en place, tout en se concentrant sur les paragraphes restants et en respectant et en maintenant l'esprit d'entente qui caractérise les négociations de juillet et d'octobre;

14. Se félicite de l'attachement des États Membres à la mise au point définitive des Directives volontaires;

15. Rappelle que c'est aux États Membres qu'il appartient en dernier ressort d'approuver les Directives volontaires;

16. Charge le Bureau du CSA, en concertation avec le Groupe consultatif et le Secrétariat, de convoquer une session supplémentaire de négociation en vue de mettre au point définitivement les Directives volontaires aussitôt que possible compte tenu du programme de travail du Comité et des ressources disponibles;

17. Enfin, demande au Secrétariat du CSA de faire en sorte que lors des négociations à venir, la traduction dans toutes les langues de la FAO soit assurée et de mettre à disposition l'actuel texte négocié dans lesdites langues.

IV. INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES INITIATIVES MONDIALES ET RÉGIONALES ET LES LIENS AVEC LE CSA

18. Le Président a noté que la présente session avait pour objet d'être un lieu de débat propre à renforcer la coordination et la collaboration aux niveaux mondial et régional entre des parties prenantes très diverses.

19. Le Comité a salué les présentations relatives à sept initiatives mondiales:

- i. « Le Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture », par M. Bruno Lemaire, Ministre français de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, au nom du Président du G20;
- ii. le point sur l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale (AFSI), par M. Sujiro Seam, Secrétaire adjoint à la sécurité alimentaire et au développement économique, au Ministère français des affaires étrangères et européennes;
- iii. « Principes de partenariats multipartites pour une approche globale de la sécurité alimentaire et de la nutrition », par M. David Nabarro, Coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition;
- iv. « Concrétiser le droit à l'alimentation: de la gouvernance mondiale à la mise en œuvre nationale », par M. Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation;
- v. « Vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous: liens entre le Comité permanent de la nutrition et le CSA – progrès accomplis au cours des 12 mois antérieurs », par Mme Denise Costa Coitinho Delmuè, Secrétaire exécutive du Comité permanent de la nutrition du Système des Nations Unies;

- vi. « Le point sur la stratégie de mise en œuvre et le cadre de résultats du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) », par M. Carlos Pérez del Castillo, président du Conseil du Consortium des centres du GCRAI;
- vii. « L'OMC et la sécurité alimentaire », par Clem Boonekamp, Directeur de la Division de l'agriculture et des produits de base de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

20. Le Comité a salué les présentations faites des cinq initiatives régionales suivantes³ :

- i. « Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA): le travail accompli - comment les liens avec le CSA peuvent être renforcés », par M. Tobias Takavarasha, Fonctionnaire principal chargé des politiques et investissements agricoles, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);
- ii. « La stratégie de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle », par M. Domingos Simões Pereira, Secrétaire général de la CPLP;
- iii. « Charte de l'Afrique de l'Ouest relative à la prévention et à la gestion des crises alimentaires », par M. Alhousseini Bretaudeau, Secrétaire exécutif du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).
- iv. « Agir d'urgence face à la sécheresse de 2011 dans la corne de l'Afrique », par M. Samuel Zziwa, directeur de programme de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD);
- v. « Présentation succincte de la Réunion ministérielle de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique sur la sécurité alimentaire à Niigata (Japon), 16-17 octobre 2010 », par M. Yukata Sumita, Directeur général adjoint pour les affaires internationales, Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

21. Le Comité s'est également penché sur les points saillants découlant de l'Atelier régional multi-intervenants sur la sécurité alimentaire et la nutrition qui avait été organisé au Caire, les 3 et 4 octobre 2011, sous l'égide du CSA. Parmi les principales recommandations, les participants avaient proposé la mise en place d'une plateforme régionale analogue au CSA pour suivre la situation de la sécurité alimentaire dans la région et permettre aux artisans des politiques de partager des informations, des bonnes pratiques et des enseignements tirés (CFS:2011/Inf.19).

22. Le Comité a reconnu qu'il était important de:

- i. Fournir un soutien aux efforts déployés par les pays dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- ii. Promouvoir l'obligation de rendre compte et partager les pratiques optimales à tous les niveaux;

³ Les présentations sont consultables sur le site web du CSA à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/bodies/cfs/cfs37/fr/>.

- iii. Mettre au point des mécanismes novateurs permettant de suivre les progrès accomplis en direction des objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
 - iv. Constituer un lieu de rencontre, d'échange d'informations, de débats et de coordination des principales initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
 - v. Rendre opérationnels les liens avec des initiatives régionales.
23. Le Comité a décidé d'octroyer à la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) le statut d'observateur aux sessions du CSA.

V. TABLES RONDES

24. Le Comité a accueilli trois tables rondes organisées sur les thèmes suivants: i) comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants; ii) parité hommes – femmes, sécurité alimentaire et nutrition; et iii) l'instabilité des prix des produits alimentaires. Les résultats des débats du Comité sont les suivants:

A) TABLE RONDE «COMMENT ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES FAVORABLES AUX PETITS EXPLOITANTS»

Le Comité:

25. Souligne l'importance primordiale d'un accroissement et d'une amélioration des investissements dans l'agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous;
26. Constate que la majeure partie des investissements sont effectués par les agriculteurs et les petits exploitants eux-mêmes, leurs coopératives et d'autres entreprises rurales, le reste étant le fait de multiples acteurs privés, ainsi que de l'État;
27. Reconnaît que les petits exploitants, dont beaucoup sont des femmes, jouent un rôle central dans la production de la plupart des denrées alimentaires consommées localement dans de nombreuses régions en développement et qu'ils sont les premiers investisseurs dans le secteur agricole de nombreux pays en développement;
28. Accueille favorablement le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur les « Régimes fonciers et les investissements internationaux dans l'agriculture » et déclare prendre bonne note de ses recommandations;
29. Prend dûment note du rapport et des recommandations émanant de l'atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, qui a eu lieu les 3 et 4 octobre 2011, au Caire, sous l'égide du CSA.
30. Le Comité invite donc instamment les gouvernements des États Membres, les partenaires internationaux et autres parties prenantes à donner suite aux recommandations suivantes:
- i. Faire en sorte que les politiques, les investissements et les services publics en faveur de l'agriculture s'attachent en priorité à favoriser, à soutenir et à compléter les investissements des petits exploitants,

- en faisant une place spéciale aux femmes productrices de denrées alimentaires qui se heurtent à des difficultés particulières et nécessitent des politiques et un soutien spécifiques;
- ii. Faire en sorte que les politiques agricoles et les investissements publics accordent la priorité à la production alimentaire, à la nutrition et au renforcement de la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires locaux et traditionnels et à la diversité biologique et qu'ils s'attachent en particulier à renforcer la production vivrière durable des petits exploitants, en réduisant les pertes après-récolte et en augmentant la valeur ajoutée après récolte, et à favoriser l'accès des agriculteurs aux marchés alimentaires locaux, nationaux et régionaux, y compris en ce qui concerne le transport, le stockage et le traitement des produits;
 - iii. Faire en sorte que les politiques et les investissements publics jouent un rôle de catalyseur dans la formation de partenariats entre les investisseurs agricoles, notamment de partenariats entre les secteurs public et privé, entre le secteur coopératif agricole et le secteur privé et au sein du secteur privé, de manière à ce que ces partenariats servent et préservent les intérêts des petits exploitants, et reconnaître que l'État a bien souvent un rôle crucial à jouer en facilitant l'accès de ces derniers au crédit, aux services techniques et de vulgarisation, à l'assurance et aux marchés;
 - iv. Prêter l'attention voulue aux nouveaux risques inhérents aux marchés et à l'environnement qui menacent les petits exploitants, et mettre au point des investissements, des services et des politiques de nature à limiter ces risques et à renforcer l'aptitude des petits exploitants – hommes et femmes – à les gérer. Orienter les investissements dans l'agriculture dans une optique de durabilité environnementale;
 - v. Faire participer activement les organisations représentant les petits exploitants et les travailleurs agricoles à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques d'investissement agricole ainsi qu'à l'élaboration de programmes d'investissement dans l'agriculture et à la création de chaînes de valeur agroalimentaires;

En outre, le Comité:

- vi. Encourage les gouvernements et les autres parties prenantes à lui présenter des rapports, comme indiqué dans le cadre de la cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des pays, sur les mesures prises en vue d'aligner les investissements agricoles internationaux et nationaux, privés et publics, sur les préoccupations en matière de sécurité alimentaire, à lui rendre compte, en particulier, de la suite donnée aux recommandations énumérées plus haut, et à mettre en commun les enseignements tirés des expériences nationales;
- vii. Demande au Groupe d'experts de haut niveau de prévoir, dans son programme d'activités à venir et compte tenu des ressources disponibles, une étude comparative des obstacles à l'investissement agricole des petits exploitants dans différents contextes, ainsi que des options de politique générale pour lever ces obstacles, et de prendre en compte, ce faisant, les travaux

- réalisés dans ce domaine par le FIDA et la FAO dans le contexte du Comité de l'agriculture, ainsi que les activités d'autres partenaires clés. Cette étude devrait comprendre une évaluation comparative des stratégies permettant de lier les petits exploitants aux chaînes de valeur agroalimentaires sur les marchés nationaux et régionaux, et présenter les enseignements pouvant être tirés de différentes expériences, et elle devrait également évaluer les incidences des partenariats entre secteur public et secteur privé, entre secteur coopératif agricole et secteur privé et au sein du seul secteur privé sur les petits exploitants;
- viii. Reconnaît qu'il est urgent de faire aboutir les négociations sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui est à la base de l'investissement des petits exploitants dans l'agriculture;
- ix. Soutient le lancement d'un processus de consultation extensif au sein du CSA aux fins de l'élaboration de principes pour des investissements agricoles responsables qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'une plus large adhésion à ces principes. Il reconnaît que la première étape de ce processus de consultation sera de mettre au point un mandat prévoyant la portée, l'objectif, les bénéficiaires visés et la structure de ces principes, ainsi que la forme à donner aux consultations, en tenant compte des cadres existants, notamment les Principes pour des investissements agricoles responsables élaborés par la FAO, le FIDA, la CNUCED et la Banque mondiale. Ce processus de consultation sera entamé peu après qu'auront été approuvées les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et il sera supervisé par le Bureau du CSA, avec l'aide du Secrétariat conjoint, en étroite collaboration avec le Groupe consultatif et avec la participation de tous les acteurs concernés. Les principes seront ensuite soumis au CSA pour examen. Le processus de consultation aura pour objet de garantir la cohérence et la complémentarité avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- x. Demande instamment la reconnaissance explicite de *l'investissement favorable aux petits exploitants* comme critère permettant de définir un investissement responsable des entreprises dans l'agriculture. La définition de cette expression devrait être l'une des questions abordées au cours de cette consultation sur l'investissement responsable dans l'agriculture;
- xi. Demande au Secrétariat du CSA, en collaboration avec le Groupe consultatif et sur la base des informations communiquées par les parties prenantes concernées, de rédiger et de lui

soumettre un rapport général sur l'état de la mise en œuvre des recommandations énumérées plus haut.

B) TABLE RONDE SUR LA PARITÉ HOMMES-FEMMES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Le Comité:

31. Reconnaît que l'action en faveur de la sécurité alimentaire et d'une nutrition adéquate des femmes, des hommes et de leurs familles est indissociable des efforts de développement global et appelle instamment l'ensemble des parties prenantes à engager des mesures concrètes afin d'améliorer l'état de santé, le niveau d'instruction et la nutrition des femmes;
32. Appelle les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes à reconnaître qu'il est essentiel de faire progresser les droits fondamentaux pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde;
33. Invite instamment les États Membres à prendre des mesures de discrimination positive, si nécessaire, afin de:
 - i. garantir que les femmes participent de manière constructive à tous les processus de prise de décision en rapport avec la concrétisation progressive du droit des femmes à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et de la nutrition;
 - ii. garantir que les femmes aient un accès équitable à la santé, à l'éducation, à la terre, à l'eau et à d'autres ressources naturelles, notamment en adoptant des dispositions légales favorisant l'équité hommes-femmes.
34. Invite instamment les États Membres à encourager activement les femmes à occuper des fonctions de responsabilité et à renforcer la capacité des femmes de s'organiser collectivement, en particulier dans le secteur rural;
35. Prie instamment les États Membres de mettre en place un cadre d'action juridique doté des mécanismes voulus pour contrôler le respect des règles, afin d'assurer l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources productives, y compris à la propriété et aux legs fonciers, ainsi que l'accès aux services financiers, à la technologie et à l'information agricoles, aux activités commerciales et à l'immatriculation des entreprises, et aux offres d'emploi, et d'adopter et de faire appliquer des lois pour protéger les femmes contre tous les types de violences. Les États Membres devraient, le cas échéant, vérifier l'ensemble de la législation relative à la discrimination en vue de modifier les lois discriminatoires;
36. Prie instamment les États Membres de faire participer les femmes aux prises de décisions concernant l'action nationale et internationale destinée à relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition;

37. Demande aux États Membres, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes de faire de l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes, des adolescentes, des enfants et des nourrissons, y compris de la faim cachée, des carences en oligo-éléments et de l'obésité, en tant que nouvelle manifestation de la malnutrition, un objectif explicite et un résultat escompté des programmes, interventions d'urgence, stratégies et politiques relatifs à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, depuis leur élaboration jusqu'à leur exécution;

38. Rappelle la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing, adopté lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995, et en particulier les recommandations relatives au renforcement de la sécurité alimentaire des femmes, au titre des objectifs stratégiques sur les politiques macroéconomiques et de développement (A1), la formation professionnelle et la formation continue (B3), la santé (C1), l'accès aux ressources, à l'emploi, aux marchés et au commerce (F2) et le développement durable (K2);

39. Invite instamment le Bureau à encourager la définition d'indicateurs spécifiques, d'objectifs et de calendriers – et à y participer activement si nécessaire, aux côtés de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) – pour mesurer les progrès accomplis s'agissant d'améliorer la sécurité alimentaire des femmes et à inviter ONU-Femmes à faire rapport sur cette question au CSA à sa trente-neuvième session;

40. Prend note du rapport et des recommandations relatives à l'équité hommes-femmes, à la sécurité alimentaire et à la nutrition découlant de l'atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord qui a lieu les 3 et 4 octobre 2011 au Caire sous l'égide du CSA;

41. Demande aux États Membres de soutenir l'adoption et la mise en application de lois et mesures connexes en faveur de la protection de la maternité et de la paternité qui puissent permettre aux femmes et aux hommes de jouer leur rôle de donneurs de soins et répondre ainsi aux besoins nutritionnels de leurs enfants et de protéger leur propre santé, tout en veillant à la sécurité de l'emploi de ces femmes et de ces hommes;

42. Demande instamment aux États Membres, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes d'œuvrer ensemble, afin de créer des synergies et d'éviter les gaspillages, à définir et soutenir des stratégies, des politiques et des mesures tenant compte de la parité hommes-femmes et qui visent à renforcer davantage la sécurité alimentaire, l'hygiène nutritionnelle et les actions éducatives et permettent de développer les solutions pratiques à l'intention des femmes. Notamment:

- i. les statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition devraient être ventilées par sexe et par âge;
- ii. des analyses de la parité hommes-femmes et des évaluations d'impact nutritionnel devraient être conduites à l'appui de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques, programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire et

- à la nutrition, et devraient utilisés à cette fin des indicateurs, un ciblage par sexe et des financements adéquats;
- iii. les investissements agricoles devraient prendre en compte les besoins particuliers des femmes et des hommes, compte tenu que les investissements dans les ressources naturelles, notamment foncières, ont une incidence sur la sécurité alimentaire des femmes. En outre, les plans, politiques et programmes d'investissement agricole devraient être conçus de façon à ce que les femmes et les hommes aient accès aux services et opérations des programmes sur un pied d'égalité, en tenant compte de l'engagement des femmes et des hommes dans l'économie domestique et dans l'éducation des enfants, ainsi que de leurs besoins différents;
 - iv. il faut, dans le cadre de la programmation agricole, accorder la priorité aux agricultrices qui s'occupent de petites exploitations, pour favoriser l'équité tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, des hommes et des enfants en matière d'alimentation et de nutrition;
 - v. il faut encourager l'adoption de programmes de protection sociale, dont l'alimentation scolaire issue de la production locale et les jardins potagers scolaires, car ils encouragent la fréquentation scolaire chez les filles et permet de lier l'autonomisation économique des agricultrices à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des filles à l'école et d'améliorer les résultats scolaires.

43. Recommande que la question de l'égalité des sexes soit inscrite dans les mécanismes actuels et futurs de suivi des directives volontaires, notamment dans ceux qui concernent la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et ou encore la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et autres initiatives analogues qui seront examinées ou approuvées par le CSA;

44. Demande au Bureau de prendre les mesures nécessaires, en concertation avec le Groupe consultatif et le Secrétariat commun, ainsi qu'avec les organisations internationales concernées, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour proposer des formules afin d'expliquer clairement le sens et les éventuels différents usages des expressions «sécurité alimentaire», «sécurité alimentaire et nutrition», «sécurité alimentaire et nutritionnelle» et «sécurité nutritionnelle» au CSA en vue normaliser la terminologie officielle que le Comité devrait utiliser, sachant que la nutrition est un élément clé de la «sécurité alimentaire» telle qu'officiellement définie;

45. Demande au Secrétariat du CSA de préparer, en collaboration avec le Groupe consultatif et à partir des informations communiquées par les parties prenantes intéressées, un rapport général sur la suite donnée aux recommandations mentionnées plus haut, qui sera présenté au CSA;

C) TABLE RONDE SUR L'INSTABILITÉ DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Le Comité:

46. Souligne que la communauté internationale doit mener des efforts concertés en vue de s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité des prix des produits alimentaires et de faire en sorte que les répercussions de cette instabilité ne compromettent pas le droit à l'alimentation des petits producteurs et consommateurs marginalisés;
47. Remercie le Groupe d'experts de haut niveau de ses efforts et de son travail sur l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire et prend note de son rapport à ce sujet et des recommandations qui y figurent;
48. Accueille avec satisfaction le Plan d'action du G20 sur l'instabilité des prix des denrées alimentaires et sur l'agriculture, qui constitue une tentative constructive de s'attaquer à certaines des principales causes et des principales répercussions de l'instabilité des prix des produits alimentaires et se féliciterait que ce plan soit approuvé par le Sommet du G20 qui se tiendra en novembre 2011;
49. Se félicite des résultats de l'Atelier régional sur la sécurité alimentaire, qui a réuni diverses parties prenantes et s'est tenu au Proche-Orient en octobre 2011, et encourage les membres de la région à traiter les questions de coordination au niveau national et au niveau régional;
50. Prend note de l'analyse qui a été faite par la FAO et d'autres parties prenantes des effets positifs et négatifs des diverses mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face à la hausse et à l'instabilité des prix des produits alimentaires, points qui ont été débattus lors de la série de consultations sous-régionales et régionales organisées par la FAO en 2011;
51. Recommande les mesures ci-après, leur élaboration et leur mise en œuvre, par les acteurs et parties prenantes concernés:

Mesures visant à accroître la production et la disponibilité alimentaires et à renforcer la résilience face aux chocs:

- a. Accroître les investissements publics et privés réguliers et durables afin de renforcer les systèmes de production issue de la petite agriculture, de stimuler la productivité agricole, de favoriser le développement rural et de renforcer la résilience, en accordant une attention particulière à la petite agriculture;
- b. Favoriser un renforcement considérable de la recherche-développement agricole et son financement, notamment grâce à l'intensification des travaux du GCRAI réformé, à l'appui apporté aux systèmes de recherche nationaux, aux universités publiques et aux instituts de recherche, et à la promotion des transferts de technologies, de la mise en commun des connaissances et des pratiques, y compris pour l'agriculture familiale, et au renforcement des capacités par l'intermédiaire de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;
- c. Aider les États Membres à élaborer, ou réviser leurs stratégies nationales globales en matière de sécurité alimentaire, prises en mains et conduites par les pays, fondées sur des données probantes, faisant appel à la

participation de tous les partenaires clés au niveau national, en particulier la société civile, les femmes et les organisations paysannes, et établissant une cohérence de l'action dans les différents secteurs, notamment dans les politiques économiques nationales, pour faire face à l'instabilité des prix des produits alimentaires;

- d. Inviter instamment les États Membres à étudier des mesures d'incitation qui auraient pour but de réduire le gaspillage et les pertes dans le système alimentaire, et notamment de limiter les pertes après récolte;

Mesures visant à réduire l'instabilité:

- e. Fournir un appui au Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) afin d'améliorer la production et la transparence des données relatives aux marchés des denrées alimentaires et inviter instamment les organisations internationales participantes, ainsi que les acteurs du secteur privé et les gouvernements, à assurer la diffusion auprès de tous, en temps voulu, d'informations de qualité sur les marchés des produits alimentaires;
- f. Compte tenu du fait que les pays doivent mieux coordonner leurs interventions en cas de flambée des prix des produits alimentaires, appuyer la création d'un forum pour une intervention rapide dans le cadre de l'AMIS et demander au Bureau du CSA d'assurer une liaison appropriée entre ce forum et le Comité;
- g. Renforcer la transparence, la réglementation et le contrôle des marchés dérivés des produits agricoles;
- h. Étant donné qu'il est essentiel que le commerce international des produits alimentaires soit transparent et prévisible pour que l'on réduise l'instabilité excessive des prix, concentrer les efforts sur la mise en place d'un système commercial multilatéral responsable et réglementé, qui tienne compte des préoccupations en matière de sécurité alimentaire, en particulier de celles des pays les moins avancés et des pays en développement importateurs nets d'aliments. Dans ce contexte, soutenir l'achèvement ambitieux, équilibré et complet du Cycle de Doha pour le développement, conformément à son mandat;
- i. Revoir les politiques en matière de biocarburants – lorsqu'il y a lieu et si nécessaire – d'après des études, qui soient équilibrées et fondées sur des données scientifiques, des possibilités et des difficultés qui pourraient se présenter du point de vue de la sécurité alimentaire et pour faire en sorte que les biocarburants puissent être produits là où cela est viable d'un point de vue économique, environnemental et social. Dans cet esprit, charger le Groupe d'experts de haut niveau, en tenant pleinement compte des ressources et les autres priorités du CSA, de faire une étude documentaire comparative, fondée sur des données scientifiques, en prenant en considération les travaux issus de la FAO et du Partenariat mondial sur les bioénergies, des répercussions positives et négatives des biocarburants sur la sécurité alimentaire, devant être présenté au CSA;
- j. Demander aux organisations internationales concernées, en concertation avec toutes les parties prenantes pertinentes, d'évaluer plus avant les

contraintes et l'efficacité qui caractérisent les réserves alimentaires locales, nationales et régionales;

Mesures visant à atténuer les répercussions négatives de l'instabilité:

- k. Renforcer, le cas échéant, le rôle de l'État, afin d'atténuer les effets négatifs de l'instabilité, notamment par l'élaboration de stratégies nationales et de dispositifs de protection sociale stables et à long terme destinés en particulier aux catégories vulnérables de la population, notamment les femmes et les enfants, et qui puissent être mis à profit et transposés à une plus grande échelle en période de crise. Rappeler, dans ce contexte, la commande d'une étude du Groupe d'experts de haut niveau sur la question, qui sera présentée au Comité à sa trente-huitième session;
- l. Recommander la mise en place de dispositifs de protection sociale locaux et nationaux ainsi que de mécanismes d'achats locaux, selon qu'il conviendra, pour la livraison de l'aide alimentaire, tout en prenant en considération les facteurs relatifs aux délais, aux marchés, à la production, aux institutions et autres facteurs pertinents, conformément aux règles du système commercial multilatéral;
- m. Approuver les efforts que le G-20 a demandé au Programme alimentaire mondial (PAM) et à d'autres organisations et partenaires internationaux (notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO] et les pays d'Afrique de l'Ouest) pour qu'ils apportent leur appui à la mise en place en Afrique de l'Ouest d'un projet pilote concernant une réserve alimentaire humanitaire d'urgence, régionale et ciblée, qui soit conforme à l'annexe 2 de l'Accord de l'OMC relatif à l'agriculture;
- n. Demander que les organisations internationales, en consultation avec les parties prenantes compétentes, élaborent un cadre pour un projet de code de conduite volontaire relatif à la gestion de réserves alimentaires humanitaires d'urgence, devant être examiné plus en détail par le CSA;
- o. Mettre au point des outils de gestion des risques, notamment pour atténuer les effets des flambées des prix, et recommander leur intégration systématique à des stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire visant à atténuer les risques auxquels sont exposés les plus vulnérables face à la volatilité des prix des produits alimentaires. S'intéresser également aux meilleures pratiques et aux enseignements tirés de l'expérience pouvant servir aux petits producteurs alimentaires vulnérables;
- p. Saluer la décision prise par le G-20 d'accepter de lever les restrictions à l'exportation de produits alimentaires et les taxes extraordinaires applicables aux aliments achetés à des fins humanitaires non commerciales par le PAM et de s'abstenir de les appliquer à l'avenir, et encourager vivement tous les États Membres à adhérer à ce principe;
- q. Accueillir favorablement un appui international accru en faveur de l'aide alimentaire, en particulier en cas de hausse excessive et d'instabilité des cours des produits alimentaires et fondé sur les besoins, y compris dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA).

52. Recommande à la FAO, au FIDA, au PAM et aux autres organisations internationales concernées ainsi qu'aux parties prenantes au CSA, d'intensifier le dialogue sur la politique à mener entre eux et avec les États Membres dans le but d'accélérer l'adoption et la mise en œuvre des recommandations formulées plus haut à tous les niveaux appropriés;

53. Enfin, prie le Secrétariat du CSA d'établir, en collaboration avec le Groupe consultatif et sur la base des renseignements fournis par les parties prenantes concernées, un rapport général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations et de toutes les mesures figurant plus haut, rapport qui sera présenté au Comité à une date fixée par le Bureau de ce dernier.

VI. COORDINATION MONDIALE ET APPUI AUX PROCESSUS NATIONAUX (CFS:2011/7)

(A) LA CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS CONCERNANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION AU NIVEAU DES PAYS

(B) ÉTUDES DE CAS PAR PAYS SUR LA CARTOGRAPHIE

54. Le Comité a examiné les progrès réalisés depuis sa trente-sixième session, qui ont été développés dans les cinq études de cas présentées sur l'expérience et les enseignements tirés de la cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition (Nigéria, Madagascar, Territoires palestiniens⁴, Cisjordanie et bande de Gaza, Cambodge et Programme régional pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Amérique centrale (PRESANCA), dont le siège est en El Salvador).

55. Le Comité:

- i. demande au Secrétariat de continuer à faciliter le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays et de faire le point sur cette question lors de la trente-huitième session du CSA, en 2012;
- ii. encourage les parties prenantes intéressées et les secteurs concernés à aider les pays à mettre au point et à utiliser ces mécanismes de cartographie, à mettre en place des partenariats multisectoriels et multipartites et à encourager l'harmonisation des méthodes employées;
- iii. recommande que d'autres gouvernements nationaux soient invités à présenter et à partager les résultats de la cartographie des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition lors de la trente-huitième session du CSA en 2012, afin d'inspirer d'autres pays, d'échanger des connaissances tirées de l'expérience avec d'autres pays et acteurs internationaux et d'en obtenir un soutien pour le processus de cartographie au niveau des pays;

⁴ Les membres du Groupe du Proche-Orient et certains membres du Comité ont regretté qu'il ne soit pas fait référence aux «Territoires palestiniens occupés», expression normalement employée dans le système des Nations Unies.

- iv. recommande que des ressources suffisantes soient mises à disposition pour financer des activités de suivi afin de fournir aux pays intéressés un appui technique pour la création et la mise en place de systèmes de cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dans le cadre de leurs activités nationales de suivi du développement;
- v. recommande que le processus de cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition fasse partie intégrante des systèmes d'information nationaux couvrant le secteur de l'alimentation et de l'agriculture;
- vi. encourage le recours à une méthodologie normalisée pour le processus de cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays;
- vii. recommande que le processus de cartographie des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition soit examiné au cours des conférences régionales de la FAO qui se tiendront en 2012. Les conclusions des débats seront présentées lors de la trente-huitième session de Comité de la sécurité alimentaire mondiale;
- viii. enfin, demande au Secrétariat de travailler en collaboration avec les acteurs concernés afin de faciliter la mise en place de systèmes qui permettent de rassembler et diffuser les résultats des initiatives de cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, en vue d'un meilleur alignement et d'une meilleure coordination de la communauté internationale à l'appui des stratégies et politiques nationales et régionales. Le rapport intérimaire sur ce processus devra être présenté au Comité à sa trente-huitième session.

56. Le Comité approuve également les recommandations formulées dans la section IV du document CFS:2011/7, que l'on trouvera à l'annexe XXXS au présent rapport.

C) ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL (CFS:2011/8)

57. Compte tenu de l'accord conclu entre les États Membres pour élaborer un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition devant être soumis au CSA à sa trente-huitième session et au vu des progrès accomplis à ce jour, le Comité:

- i. Prend acte du processus de consultation ouvert mené par le Bureau du CSA, lequel a permis de trouver entre les parties prenantes un accord sur les objectifs, les principes élémentaires, la structure et les activités proposés pour le Cadre stratégique mondial (CFS:2011/Inf.14), le schéma annoté du Cadre (CFS:2011/Inf.13) et la consultation en ligne organisée pour obtenir les avis d'un large éventail de parties prenantes sur ce schéma annoté, avis dont il sera tenu compte pour établir la première version du document;
- ii. Souligne le rôle essentiel des consultations prévues au sujet du Cadre et encourage toutes les parties prenantes à y participer activement en 2012, aux niveaux international et régional, notamment en mobilisant des

- ressources pour s'assurer qu'il soit tenu compte des points de vue de toutes les parties prenantes concernées, en particulier celles d'entre elles qui sont le plus touchées par l'insécurité alimentaire;
- iii. Enfin, souligne que le Cadre est un instrument dynamique qui reflète et renforce le travail actuellement mené par le CSA dans le sens de la convergence des politiques, et considère que la version finale du projet de Cadre devra prendre en compte et restituer comme il convient les décisions et recommandations formulées par le CSA à sa trente-septième session concernant l'instabilité des prix des aliments, les investissements agricoles favorables aux petits exploitants, la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition.

D) EXAMEN DES MÉTHODES D'ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES SOUFFRANT DE LA FAIM (CFS:2011/6)

58. Le Comité se félicite du rapport de la table ronde sur le suivi de la sécurité alimentaire, tenue les 12 et 13 septembre 2011 au Siège de la FAO, à Rome, ainsi que des conclusions et recommandations essentielles qu'il contient. Plus particulièrement, le Comité:

- i. Approuve la proposition visant à créer une série d'indicateurs de base de la sécurité alimentaire et le processus d'élaboration de ces indicateurs tel qu'il est décrit dans le document, et notamment la mise au point, l'adoption et la promotion de normes acceptées au niveau international;
- ii. Recommande vivement à la FAO d'améliorer son mode de mesure de la sous-alimentation, en s'attachant en particulier à améliorer les données et les paramètres d'évaluation employés, en faisant en sorte qu'ils soient plus à jour et plus fiables;
- iii. Encourage vivement la FAO et les autres organisations intéressées à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités afin d'améliorer à la fois les statistiques alimentaires et agricoles de base et les systèmes spécifiques de suivi de la sécurité alimentaire;
- iv. Demande instamment aux pays de renforcer leurs systèmes nationaux d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
- v. Souligne qu'il est nécessaire de mieux intégrer toutes les activités liées aux informations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à tous les niveaux, et encourage la mobilisation de ressources à cet effet;
- vi. Recommande d'intensifier le dialogue entre les responsables politiques, les instituts de statistique et les fournisseurs de données afin de mieux cerner les besoins en matière d'informations utiles pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de sécurité alimentaire et en vue de faire en sorte que les informations fournies répondent à ces besoins;
- vii. Enfin, demande à son Secrétariat de lui faire rapport en session plénière sur la suite donnée aux recommandations formulées. Le Bureau du Comité, en concertation avec le Secrétariat et le Groupe consultatif, fixera le calendrier et les modalités de présentation de ce rapport, en tenant compte du programme de travail du Comité et des ressources disponibles.

VII. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU CSA

A) RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSA – POUR APPROBATION (CFS:2011/9 REV.1)

59. Le Président et le Secrétariat ont présenté le document intitulé «Règlement intérieur révisé du Comité de la sécurité alimentaire mondiale» (CFS:2011/9 Rev.1).

60. Conformément à l'Article X du Règlement intérieur du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Comité, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, a décidé de suspendre l'application de l'Article XI du Règlement intérieur pour permettre l'examen du document révisé CFS2011/9 Rev.1.

i. Ensuite, le Comité, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés lors d'un vote par appel nominal, a adopté le Règlement intérieur révisé du CSA qui figure dans le document CFS 2011/9 Rev.1.

61. Le Comité est convenu de ce qui suit :

- i. Le Comité demande au Bureau de recommander que l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation soit mis à jour d'ici à sa prochaine session ordinaire, pour transmission à la prochaine session de la Conférence de la FAO, en juin 2013, de manière à le mettre en conformité avec le document relatif à la réforme du CSA et avec le règlement intérieur tel qu'approuvé à la présente session. Le Comité a noté qu'il convenait entre temps de respecter l'esprit et la lettre du document relatif à la réforme du CSA;
- ii. Le Comité réaffirme l'importance du document relatif à la réforme du CSA. Celui-ci continuera d'être le principal document de référence sur la situation du CSA réformé, y compris en ce qui concerne l'interprétation du Règlement intérieur;
- iii. Le Comité a demandé au Bureau de continuer d'examiner, en coordination avec les organismes pertinents, les modalités et les conditions d'une rotation de son Secrétaire entre la FAO, le FIDA et le PAM, notamment les compétences requises du Secrétaire et son mandat ainsi que le rattachement hiérarchique, de manière que le CSA puisse prendre une décision en connaissance de cause à sa prochaine session ordinaire;
- iv. Enfin, le Comité a demandé au Bureau de continuer d'examiner, en coordination avec les organismes pertinents, les modalités et les conditions d'une insertion dans son secrétariat d'autres instances des Nations Unies s'occupant directement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de manière que le CSA puisse prendre une décision en connaissance de cause à sa prochaine session ordinaire.

62. Le Comité a indiqué qu'un certain nombre de points devaient être précisés et améliorés, notamment les modalités d'élection du président telles que les limites relatives au mandat (rééligibilité), la date limite de communication des candidatures et le roulement entre les régions. Les procédures d'élection des membres du Bureau et de leurs suppléants devraient être également précisées. Les améliorations qui seront apportées à ces points, ainsi qu'une version révisée de l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, laquelle devra être

approuvée par la Conférence de la FAO, seront présentés au CSA à sa trente-huitième session, en 2012.

B) CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS (CFS:2011/10)

63. Le Comité:
- i. Approuve le cadre axé sur les résultats destiné au CSA, en tant que document dynamique, sachant que des précisions doivent y être apportées;
 - ii. Demande au Secrétariat d'établir, sur la base des engagements pris depuis la réforme du CSA, un rapport annuel succinct sur les dépenses engagées sur les ressources disponibles, par rapport aux prévisions de dépense;
 - iii. Enfin, demande au bureau du CSA de travailler avec le Secrétariat à une intégration plus poussée du Programme de travail et budget 2012-2013 au cadre axé sur les résultats, en vue d'élaborer un programme de travail et budget pluriannuel plus détaillé et faisant apparaître l'ordre de priorité, pour présentation au CSA à sa trente-huitième session, en 2012.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) LE POINT DES DÉCISIONS DU CSA - "FORUM D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURANT LES CRISES PROLONGÉES" (CFS:2011/12)

64. Le Comité:
- i. Approuve la proposition relative à l'organisation d'un forum d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée, qui devrait déboucher sur un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongé;
 - ii. Convient que le bureau du CSA veillera aux modalités d'organisation du forum en collaboration avec le Secrétariat, le Groupe consultatif et le Groupe d'experts de haut niveau, selon qu'il conviendra. Le rapport sur les conclusions du forum sera examiné par le Comité en séance plénière;
 - iii. Approuve la proposition relative à la tenue de consultations approfondies avec l'ensemble des parties prenantes sur les conclusions du forum, en vue de présenter un projet de programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée qui sera examiné par le CSA en séance plénière selon qu'il conviendra;
 - iv. Enfin, convient que le bureau du CSA arrêtera les dates du forum compte tenu de l'ensemble du programme de travail du CSA.